

COMITE DE PILOTAGE DU DIAGNOSTIC PASTORAL DU MARAIS DE BROUAGE

Le Mardi 14 janvier 2025
à Marennes-Hiers-Brouage

Participant.e.s : Patrice BROUHARD, Président de la CCBM ; Guy PROTEAU, Vice-Président de la CCBM en charge du PAT ; Jean-Marie PETIT, Vice-Président de la CCBM en charge des thématiques zones humides ; Bruno BESSAGUET, Vice-Président de la CARO en charge du PAT ; Bernard GIRAUD, Président de l'AFP des marais de Brouage et élu communautaire à la CARO ; Françoise de ROFFIGNAC, Vice-Présidente au CD17, en charge de l'agriculture ; Sylvie RAMBAUD, chargée de mission à l'AEAG ; Christophe JUTAND, Chef de service bassin de la Charente à l'AEAG ; Frédéric CONIL, directeur de la CCBM ; Fabien BRULAY, directeur projets et coopérations territoriales à la CARO ; Jean-Eudes du PEUTY, directeur du SMCA ; Sébastien MERIAU, chargé de mission agri-environnement à la CA17-79 ; Aude POINEUF, chargée de mission agricole à l'entente CARO-CCBM ; Carlos ORIGLIA, responsable administratif, financier et RH au SMCA ; Marlène PICHON LEROY, animatrice des marais de Brouage au SMCA ; Juliette BERNARD, chargée de mission agricole au CD17 ; Maureen BAUDIER, animatrice natura 2000 à la CCBM ; Marion ALVAREZ, cheffe de projet Grand Site Marais de Brouage à ; l'entente CARO-CCBM ; Rémi LARGE, chargé de mission projet de territoire au SMBS ; Eric FERRE, Responsable du pôle Transmission CDA 17-79 ; Frank MICHEL, chargé d'études Economie et Prospective à la CRA NA ; Pauline GERMANAUD, cheffe de projet Seudre à l'entente CARA-CCBM ; Vêrane PAGANI, cheffe de projet PNR Marais Littoraux Charentais à l'entente CCBM-CARO-CARA ; Aurore GAYOUT, chargée de mission natura 2000 à la CCBM ; Olivier THIMONIER, chargé de communication à la CCBM.

Excusé.e.s : Denis ROUYER, Vice-Président de la CARO en charge du projet de PNR ; Guillemette - HUSSON, cheffe de service ENS au CD17 ; Frédéric GORICHON, président de l'Association des Éleveurs ; Jérôme BARON, chargé de mission Développement Local à la CA17-79 ; Stéphan COUROUX, chargé de développement territorial marais littoraux au CD17 ; Chrystelle CERVONI, cheffe de service agriculture forêt paysages CD17 ; Anne-Francoise SIROT-DEVINEAU, chargée de mission Littoral – Marais à la RNA ; Antoine GOUBIN, chef de service Agro-Environnement à la RNA ; Renan COMBREAU, chargé de mission au pôle DATAR de la RNA.

Pièce jointe : Support de présentation « DIAPO_CIA1779_R14-01-2025VF_ANONYMISE »

INTRODUCTION

La réunion est introduite par un tour de table où les participants sont invités à se présenter. Bruno BESSAGUET remercie les participants de leur présence et souligne que la thématique de l'élevage est centrale pour la préservation des zones humides du territoire, comme en témoigne la forte mobilisation des partenaires rassemblés ce jour.

Il est indiqué que ce comité de pilotage a pour objectif de partager et valider les résultats du Diagnostic Pastoral du Marais de Brouage, porté par le Contrat de Progrès Territorial du marais de Brouage animé par le SMCA, commandité par l'entente intercommunautaire CARO-CCBM et réalisé par la Chambre d'Agriculture 17-79. L'objectif de ce diagnostic est d'identifier les conditions du maintien de l'activité d'élevage dans le marais de Brouage et de dégager une stratégie d'accompagnement de la filière.

Le support de présentation présenté par S. MERIAU est annexé au présent compte-rendu. Seuls sont restitués ci-après les éléments ne figurant pas dans le support et les échanges entre les participants.

1. RESULTATS

A. Analyse macroéconomique

Sur le volet macroéconomique (diapositive 7), il est relevé que les actifs agricoles se répartissent pour moitié entre bovins et cultures, tandis qu'un quart est spécialisé en bovin viande. En vingt ans, le département de Charente-Maritime a perdu un tiers de son cheptel bovin viande et bovin lait, dont deux tiers en lait.

Le fonctionnement du marais est étroitement lié à celui de la plaine environnante,. Toutefois, cette cohérence au sein des exploitations entre ateliers d'élevage et de cultures se perd en raison de leur agrandissement, spécialisation en céréales et donc de l'arrêt de l'élevage. Les exploitations agricoles ayant moins de 30% de prairies dans leur surface agricole utile (SAU) sont davantage susceptibles d'abandonner ces prairies. Néanmoins, on note un regain d'intérêt pour l'élevage en période de mauvaises récoltes céréalières, comme en 2024, où il a permis aux exploitations en polyculture élevage de maintenir leur équilibre économique.

Concernant les aides sur le marais de Brouage (diapositive 10), si l'on constate un plus grand nombre de bénéficiaires du second pilier (ICHN, MAEC) que dans le reste du département, les exploitations herbagères y perçoivent néanmoins des aides plus faibles que les exploitations herbagères en zone de montagne, où les subventions à l'hectare sont bien plus élevées. L'importance des aides de la PAC est soulignée, avec une forte mobilisation des agences de l'eau autour des paiements pour services environnementaux (PSE). Il apparaît essentiel d'allier les mesures environnementales à la production agricole, ce qui suppose une valorisation marchande des produits pour leur valeur environnementale.

Le maintien de l'élevage repose sur un équilibre fragile. La conjoncture actuelle permet de stabiliser l'élevage, mais la question demeure : comment assurer sa pérennité si la conjoncture évolue ? Bruno BESSAGUET exprime une crainte d'abandon de l'élevage au profit des céréales, avec un risque de « non usage » des prairies. La spécialisation céréalière conduit à un modèle où les exploitations laissent place à des entreprises qui pratiquent la culture à façon, selon des rotations très simples (blé-blé-colza), dont les itinéraires techniques semblent conduire à une impasse. Dès lors, le maintien de l'élevage apparaît comme une solution viable pour diversifier les rotations, les assolements, et apporter des solutions agronomiques, économiques et environnementales intéressantes pour les cultures céréalières.

Françoise de Roffignac souligne la différence des aides perçues entre les exploitations herbagères de montagne et celles des zones de marais, plaidant pour une revalorisation pour ces dernières. Le département a un rôle crucial à jouer à ce niveau, notamment en lien avec le Forum des Marais

Atlantiques (FMA) comme structure fédératrice des zones humides. Il est nécessaire de structurer des actions de lobbying en réseau afin de répondre aux demandes des éleveurs. Enfin, au niveau européen, ce levier d'aide doit être négocié et rendu mobilisable pour garantir la durabilité de l'élevage dans ces territoires.

B. Enquêtes individuelles

Les enquêtes individuelles (diapositives 11 à 24) avaient pour objectif d'identifier les préoccupations, la place du marais dans les exploitations, leur « motivation » pour l'élevage, et de collecter les propositions. Six entretiens téléphoniques ont été réalisés afin d'obtenir les points de vue de personnes dont le siège d'exploitation est assez éloigné, qui étaient plus difficiles à mobiliser. En 2024, 148 exploitations agricoles exploitent au moins une parcelle dans le marais de Brouage, dont 100 ayant au moins 15 hectares. Au total, 40 exploitations ont été enquêtées. L'échantillonnage global des exploitations est jugé réussi au regard de l'ensemble des critères : localisation, nombre et âges des associés, systèmes de production, part du marais de Brouage dans les exploitations, etc. Toutes les collectivités du département ont été couvertes, ce qui permet d'aborder la thématique à l'échelle des marais charentais, les exploitations enquêtées ayant souvent des parcelles dans plusieurs de ces marais.

La représentativité des exploitations unipersonnelles a été questionnée, avec 111 exploitations unipersonnelles sur 148 (75%) contre 25 interrogées sur 40 (62.5%). Une corrélation a été observée entre le statut unipersonnel et l'âge des exploitants : les exploitations unipersonnelles sont davantage tenues par des agriculteurs plus âgés tandis que les plus jeunes privilégient les structures sociétaires comme les EARL ou les GAEC. Les agriculteurs plus âgés sont aussi présents dans ces structures. Il a également été constaté que dans les structures sociétaires, l'élevage est souvent géré par les plus âgés, tandis que les plus jeunes se tournent vers les grandes cultures. Par exemple, dans certains GAEC père-fils, lorsque le père cesse son activité, la production laitière est abandonnée au profit d'une exploitation unipersonnelle bovin viande ou bien céréalière. L'échantillon interrogé est majoritairement composé d'agriculteurs âgés de 56 à 65 ans, la tranche d'âge la plus représentée parmi les 148 exploitations. Des producteurs d'autres filières ont aussi été enquêtés, notamment des éleveurs de chevaux et d'ovins.

Les diapositives correspondant aux quatre profils d'exploitants présenté en réunion ne figurent pas dans l'annexe du compte-rendu pour garantir la confidentialité des données privées des exploitations. Le premier profil met en évidence une problématique liée au morcellement des parcelles, induisant des difficultés pour déplacer les animaux. Le deuxième profil expose les difficultés organisationnelles dues à un grand nombre d'animaux, mais aussi dues à l'effort d'entretien important que le marais nécessite. Françoise De Roffignac se questionne sur la préoccupation des éleveurs face à la montée des eaux, cette thématique est ressortie pour les exploitations ayant des parcelles sur la frange littorale. Le troisième profil met en avant des préoccupations concernant l'accessibilité aux parcelles au sein du marais et son entretien pour une exploitation éloignée du marais. Quant au quatrième profil, il expose le cas d'une exploitation très éloignée ou l'atelier d'élevage sera conservé dans le cadre d'une succession, toutefois les prairies de Brouage ne seront pas conservées par le repreneur au regard de la distance.

L'analyse globale des moteurs de ces exploitations met en avant plusieurs profils. Certaines exploitations sont performantes économiquement et techniquement, elles tirent profit de la complémentarité des territoires (différents marais, plaines céréalières). D'autres éleveurs interrogés sont passionnés, mais ils restent préoccupés par leurs revenus, la charge d'entretien et leur motivation à poursuivre l'activité. Enfin, certains éleveurs enquêtés ont un attachement patrimonial au marais avec un intérêt moindre pour ses parcelles, qui sont parfois délaissées par le pâturage faute de performance technique, au profit de la fauche pour la production de foin.

Les atouts et contraintes principales du marais dans les exploitations ont été identifiés (diapositive 19). Le foncier groupé dans le marais présente de forts atouts pour les exploitations qui en disposent. Les prairies du marais de Brouage sont complémentaires à celles des autres marais et cela offre une meilleure résilience face aux sécheresses, avec une production plus stable. Le marais de Brouage est particulièrement apprécié pour son accès facilité à l'abreuvement. Cependant, plusieurs contraintes demeurent, notamment le fort besoin d'entretien du marais, l'accès souvent compliqué aux parcelles, le morcellement du foncier, la réglementation forte, l'éloignement au siège d'exploitation, la faible productivité parfois et la gestion des ragondins.

L'entretien des parcelles et des canaux tertiaires est un sujet récurrent. Pour les canaux tertiaires, le programme collectif de curage collectif porté par l'AFP permet de réduire considérablement les coûts pour les propriétaires de marais grâce aux financements du département et de l'AEAG. Le rythme d'intervention peut paraître peu suffisant. On observe une diversité de pratiques de curage réalisées par des exploitants équipés de leurs propres pelleteuses.. A l'inverse l'entretien des parcelles reste à la charge des exploitants. Les éleveurs subissent une forte charge de travail liée à l'entretien des accès, des ronces et des fossés. Enfin, certains points stratégiques d'accès à restaurer sont fréquemment cités, notamment la levée de Broue (en cours d'étude pour sa restauration).

Sur le plan réglementaire, plusieurs contraintes sont évoquées : le site classé impose des restrictions sur les aménagements, les MAEC fixent les dates de broyage et de fauche, et la loi littoral encadre strictement la construction de bâtiments d'élevage et l'installation de panneaux photovoltaïques. Un accompagnement paysager renforcé semble nécessaire.

La question de la succession est également soulevée : bien que seulement quatre exploitations enquêtées déclarent ne pas avoir de repreneur à ce jour, ce sujet demeure un enjeu important.

La filière « éleveurs engagés », au-delà de constituer un plus économique pour les éleveurs, joue un rôle important dans la vie des éleveurs impliqués car ce réseau favorise l'interconnaissance entre eux, renforce leur motivation et le soutien mutuel.

De ces enquêtes émergent des préoccupations et des problématiques essentielles qui alimentent la démarche prospective.

C. Démarche prospective

Les futurs possibles issus de la démarche prospective (diapositive 27) interrogent le modèle économique vers lequel l'élevage dans le marais se dirige.

La participation à la démarche collective prospective, soit trois réunions de travail pendant l'automne 2024, a été très bonne, avec une quinzaine de personnes présentes au minimum à chaque rencontre. La méthodologie employée par la chambre d'agriculture a permis une participation variée, incluant majoritairement des éleveurs, mais aussi des élus, l'AFP, l'associations d'éleveurs, ainsi que des représentants du CELRL et de la LPO et de la société civile. L'écoute a été globale et constructive. Cette réflexion démontre que l'élevage dans le marais présente de nombreux atouts, notamment économiques. L'expression de ces atouts par les éleveurs est un signal positif.

Le rôle du CELRL est discuté, autant sur l'avantage qu'il présente de proposer des fermages légers, que sur l'absence de travaux pour l'entretien des parcelles qui complexifie les conditions de travail des éleveurs.

Les changements climatiques ont été abordés comme une variable supplémentaire à prendre en compte dans la conduite de l'élevage. La modification des cycles de végétation, influencée par le changement climatique, et la baisse générale de la disponibilité en eau douce impactent directement le pâturage. La période de mise à l'herbe pourra en être modifiée : plus précoce et tardive, avec une

interrogation sur la période la plus sèche au cœur de l'été. Le changement des cycles de végétation favoriserait la pousse de l'herbe à l'automne, ce qui questionne la pertinence à l'avenir du groupement des vêlages en bâtiments à l'automne. Cette saisonnalité ne permettra pas d'exploiter le fourrage automnal, les animaux étant retirés dès l'été puis au début de l'automne.

Aussi, l'adaptation des activités et du territoire dans son ensemble face aux changements climatiques n'a pas été traitée en tant que telle dans cette démarche. Ce travail est attendu dans la démarche d'adaptation aux changements climatiques du marais de Brouage initié dans le cadre du Projet Grand Site de France, conjointement avec le Contrat de Progrès Territorial et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Afin de mobiliser cet outil prospectif dans la durée, il est suggéré de réunir à nouveau le groupe de travail dans un an afin d'observer les tendances réelles d'évolution de l'élevage dans le marais, prendre du recul sur les actions mises en œuvre et se réadapter au besoin.

2. ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION

Issu des résultats présentés précédemment, une quarantaine de pistes d'actions sont identifiées, réparties dans sept grands leviers thématiques :

- Rentabilité de l'activité d'élevage ;
- Conditions de travail en élevage ;
- Synergie entre acteurs ;
- Cadre réglementaire ;
- Evolution du climat et salinisation ;
- Aménagement, gestion de l'eau.

La rentabilité de l'activité d'élevage et les conditions de travail en élevage sont les deux thématiques socles pour viabiliser les ateliers d'élevage. Les cinq autres volets sont structurants car ils constituent l'environnement favorable dans lequel s'inscrit l'activité d'élevage et permettent ainsi son bon maintien sur le territoire.

L'action de lobbying en faveur des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) est à envisager en connexion avec le réseau des acteurs en zone humide, notamment dans le cadre du PNZH (Plan National d'Action Zone Humide). Il s'agit également de travailler en réseau avec les autres régions concernées par le maintien de l'élevage dans les zones humides : la CRA des Pays de la Loire va entamer en 2025 une réflexion sur le sujet et il apparaît intéressant de créer des ponts entre les territoires. Favoriser la diversification des exploitations peut se traduire par un accompagnement individuel ou collectif sur les différents sujets : méthanisation, photovoltaïque, agritourisme, etc. Le recours aux fonds ERC (Éviter, Réduire, Compenser) est à étudier, notamment ceux liés aux lignes EDF, ce qui permettrait de redonner de la valeur ajoutée au territoire. Un appui à la diminution des charges d'exploitation et de mécanisation, en s'appuyant sur un groupe technique bovin viande, serait pertinent à développer. Concernant les dispositifs de paiements carbone, l'enjeu sera dans un premier temps de trouver une méthode de financement du carbone déjà capté dans le marais pour rémunérer les pratiques agroécologiques existantes. L'objectif de rémunérer le captage de carbone supplémentaire par un changement de pratiques agricoles est ici secondaire.

Les conditions de travail en élevage sont importantes à améliorer pour maintenir de l'élevage. L'aide aux investissements et aux équipements peut jouer un rôle déterminant pour améliorer le quotidien des éleveurs. L'emploi salarié est également un levier clé, notamment via le soutien à un groupement d'employeurs spécialisé dans l'élevage en marais. L'échange d'expériences entre éleveurs « sachants » et éleveurs nouvellement installés doit être favorisé, notamment dans les cas des transmissions hors

cadre familial. En parallèle, il est essentiel d'encourager les relations entre cédants et repreneurs, ce qui pourrait passer par des actions ciblées de la Chambre d'Agriculture, des dispositifs de tuilage adaptés. L'environnement autour des éleveurs doit être propice au transfert des savoirs. Il serait possible de s'inspirer de territoire voisin sur des projets innovants. Par exemple dans les Pyrénées, un dispositif permet aux éleveurs de s'installer progressivement sur une exploitation qui ne leur appartient pas encore, avec un accompagnement structuré sur deux ans. Le groupement d'employeurs est par ailleurs un bon outil pour susciter des vocations, en mettant l'accent sur l'aspect technique. En complément, il serait aussi nécessaire de mettre l'accent sur la gestion administrative et financière, permettant ainsi de se confronter à la réalité de l'exploitation. Il pourrait être intéressant de développer un dispositif financier permettant de financer un second salaire temporairement, le temps que l'activité puisse assurer une viabilité économique. Bien que la transmission soit un enjeu crucial, le nombre de cas concrets reste relativement limité sur Brouage, avec seulement deux à trois exploitations concernées chaque année, ce qui rendrait envisageable un suivi précis.

La question du capital se pose également. Il apparaît nécessaire d'encourager des exploitations adaptées à la transmission, plutôt qu'adaptée à la genèse d'un capital destiné à assurer une retraite. Sur le marais de Brouage, l'absence de maison d'habitation sur l'exploitation facilite la transmission du siège, mais soulève en contrepartie la problématique du logement. L'amélioration des conditions de travail passe aussi par la modernisation des bâtiments, avec des opportunités à explorer autour du photovoltaïque, et par une valorisation de l'image des éleveurs en marais, via les services écosystémiques rendus. Guy Proteau souligne le manque de communication autour du rôle de l'élevage dans le marais, qui est un fort enjeu. Enfin, l'accompagnement des éleveurs en difficulté, qui peuvent être confrontés à une détresse économique et sociale, constitue la dernière action importante de ce volet.

La synergie entre les acteurs peut être renforcée, notamment concernant la communication du rôle de l'élevage et des points d'attention dans le marais auprès des touristes et usagers. Des paiements pour services paysagers en lien avec l'activité touristique serait à développer.

Sur le plan réglementaire, il serait pertinent de faciliter les démarches administratives en instaurant un guichet unique pour les différentes couches réglementaires, notamment en ce qui concerne l'entretien et la construction de bâtiments. La création d'un guide recensant les personnes référentes pourrait également aider à guider les éleveurs.

L'évolution du climat et la salinisation constituent des défis majeurs, nécessitant une surveillance accrue de la qualité de l'eau, car un taux de salinité supérieur à 3 g/L devient dangereux pour le bétail. Pour assurer et suivre l'autonomie fourragère des exploitations agricoles face au changement climatique, des diagnostics d'exploitations couplés avec un accompagnement technique collectif pourraient être réalisés. L'étude des conditions d'élevage sur la frange en cours de maritimisation paraît importante pour le futur de l'élevage sur le marais.

L'aménagement et la gestion de l'eau demeurent des enjeux fondamentaux pour garantir la pérennité des exploitations et du territoire. Ces volets étant déjà développés ou en cours de développement dans les actions des collectivités, ils ne sont pas détaillés ici mais figurent dans le support en annexe.

3. CONCLUSIONS

Dans les prochains mois, la chambre d'agriculture approfondira le travail de stratégie d'accompagnement par la rédaction de fiches actions sur certaines actions prioritaires. En effet, cette priorisation est nécessaire au regard des moyens actuels contraints des collectivités et partenaires.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) en 2025 accompagnera dans le cadre de son règlement d'intervention et du Contrat de Progrès Territorial. Toutefois, l'avenir demeure incertain en raison des

conditions climatiques et économiques. Ainsi, si un soutien est confirmé pour le début de l'année, la suite reste à définir. L'AEAG s'inscrit dans une logique de complémentarité pour assurer le maintien des actions engagées.

La priorisation des actions et la mobilisation collective des politiques publiques sont essentielles. Plusieurs dispositifs seront mobilisés et amendés par les leviers décrits précédemment : le futur Contrat de Progrès Territorial et le Projet Grand Site du marais de Brouage, le projet de Parc Naturel Régional (PNR) des marais littoraux charentais, ainsi que les fonds européens.

Il apparaît nécessaire de mettre en place des indicateurs pour assurer un suivi de la santé de l'élevage au fil des années. Ces indicateurs doivent rester simples, et peuvent notamment s'appuyer sur les surfaces et données déclarées à la PAC. Ils permettront d'alimenter une rencontre annuelle du groupe prospectif qui fera vivre la démarche. Par ailleurs, un conventionnement entre les collectivités et la chambre pourrait permettre la mise à jour annuelle de la base de données des exploitations d'élevage afin d'en suivre l'évolution sur le marais. Ces indicateurs pourront aussi se baser sur les ratios économiques fournis par l'Institut de l'élevage et d'autres organismes comme le GDS (Groupement de Défense Sanitaire). L'inclusion de ces données dans l'Observatoire est à approfondir, l'enjeu étant de respecter l'anonymisation des données utilisées.

Si certains éleveurs sont déjà sensibilisés à ces enjeux, d'autres restent à mobiliser. L'amélioration de la lisibilité des politiques publiques est une nécessité. Il est aussi essentiel de considérer l'échelle des interventions en tenant compte des spécificités et enjeux communs des différents marais. À ce titre, le PNR apparaît comme un outil pertinent puisqu'il rassemble toutes les entités de marais du littoral charentais.

Pour conclure, Bruno Bessaguet souligne que beaucoup d'actions sont déjà mises en œuvre et qu'il est nécessaire de poursuivre dans cette voie. Françoise de Roffignac exprime l'importance de cette démarche pour le département de Charente-Maritime, et invite à sa structuration par la priorisation des actions déterminantes pour le futur de l'élevage. Christophe Jutand et Sylvie Rambaud félicitent le travail accompli dans le cadre de ce diagnostic pastoral et réaffirment l'attachement de l'AEAG au territoire de Brouage qui se traduira par son engagement dans le futur contrat de progrès territorial. Le principal défi est d'assurer l'application concrète de ces actions sur le terrain. Avec une centaine d'éleveurs impliqués, le défi est à portée de main. Les enjeux identifiés incluent notamment les aides, la transmission des exploitations, le capital et la pérennité des Exploitations agricoles malgré les changements de gestionnaire. Le territoire de Brouage possède de nombreux atouts, avec un tourisme dynamique qui génère des opportunités d'emploi. Le PNR peut jouer un rôle moteur dans la valorisation de la filière viande, qui doit se différencier et être identifié clairement. L'objectif de l'AEAG est d'encourager à la poursuite de ces efforts et d'assurer un soutien pérenne aux acteurs du territoire.